

Cette fiche est un complément à la fiche thématique « Activité – emploi – chômage ».

Sommaire

1	La codification du secteur d'activité économique au recensement.....	2
2	Conseils d'utilisation.....	3
2.1	<i>Précision des données</i>	3
2.2	<i>Les évolutions de nomenclature</i>	3
2.2.1	Le passage de la NAF rév. 1 (2003) à la NAF rév. 2 (2008).....	3
2.2.2	Les recodifications de la NAF (1993) en NAF rév. 2 (2008) du recensement de la population de 1999.....	4
2.2.3	Les comparaisons de résultats issus de nomenclatures différentes.....	6

1 La codification du secteur d'activité économique au recensement

Le recensement de la population permet de connaître le secteur d'activité économique de l'établissement que la personne recensée dirige ou dans lequel elle est employée.

Cette connaissance s'appuie sur les réponses aux questions 19, 20 et 21 du bulletin individuel¹. Elles s'adressent uniquement aux personnes qui travaillent au moment de l'enquête de recensement, et ne concernent que leur emploi principal (filtre numéroté 18).

18 La suite du questionnaire s'adresse aux personnes qui travaillent actuellement.
Si vous exercez plusieurs emplois, décrivez uniquement votre emploi principal aux questions 19 à 31.

19 Quel est le nom de l'établissement qui vous emploie ou que vous dirigez ?
Si vous êtes intérimaire, précisez le nom de l'établissement où vous faites votre mission. Si vous êtes à votre compte, inscrivez le nom de l'entreprise ou votre nom.

20 Quelle est l'activité de cet établissement ?
Soyez très précis (par exemple : « RÉPARATION AUTOMOBILE »). S'il s'agit d'une exploitation agricole, précisez également l'orientation des productions (vigne, élevage de volailles, etc.).

21 Quelle est l'adresse de votre lieu de travail ?
Indiquez l'endroit où vous commencez habituellement votre travail (exemple : 18, boulevard Pasteur). Si cet endroit n'est pas fixe, notez « variable ». Si vous travaillez à votre domicile, notez « à domicile ». Si vous travaillez chez un particulier, notez « particulier ».

Est-ce dans la commune où vous résidez ?
(ou dans l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)
Oui 1 Non 2

Si non, indiquez la commune où vous travaillez :

commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

département n° DOM pays pour l'étranger

¹ Numérotées respectivement 18, 19 et 20 jusqu'à l'enquête annuelle de recensement de 2014.

La codification du secteur d'activité économique est réalisée en rapprochant les informations collectées sur l'établissement (dans un premier temps, la raison sociale, activité et l'adresse) de celles qui figurent dans le système d'identification au répertoire des unités statistiques (Sirus). Dans certains cas, on compare l'activité renseignée par l'enquêté à l'activité principale de l'établissement, pour confirmer ou non la codification d'un établissement employeur.

Dans les cas où l'établissement a pu être identifié dans Sirus, l'activité principale qui y est mentionnée est affectée à la personne recensée.

Le taux de codification automatique² de l'activité de l'établissement est compris entre 40 et 45 %. Les raisons du non codage proviennent essentiellement de fautes d'orthographe, d'une divergence entre le nom et raison sociale dans Sirus et celui qui a été déclaré, une mauvaise localisation de la commune du lieu de travail, ou un problème d'adressage. Pour résoudre ces difficultés, une intervention humaine est alors nécessaire³.

2 Conseils d'utilisation

2.1 Précision des données

En raison de l'ampleur de l'intervention humaine nécessaire à son obtention, la codification du secteur d'activité économique fait partie des traitements statistiques menés lors de l'exploitation complémentaire du recensement⁴.

Les résultats sont donc un peu moins précis que pour les variables de l'exploitation principale, et notamment dans les communes de moins de 10 000 habitants où l'exploitation complémentaire ne porte pas sur l'ensemble des bulletins collectés mais seulement sur un échantillon d'entre eux⁵.

2.2 Les évolutions de nomenclature

La codification du secteur d'activité économique de l'emploi exercé s'effectue dans la nomenclature d'activités en vigueur au moment de l'enquête annuelle de recensement. Il s'agit actuellement de la NAF rév. 2 (« NAF » pour « nomenclature d'activités française », « rév. 2 » pour indiquer qu'elle est issue de sa deuxième révision), mais cela n'a pas toujours été le cas.

2.2.1 Le passage de la NAF rév. 1 (2003) à la NAF rév. 2 (2008)

La NAF rév. 2 a remplacé le 1^{er} janvier 2008 la NAF rév. 1 datant de 2003.

Les secteurs d'activité économique ont été initialement codés :

- en NAF rév. 1 pour les données collectées de 2004 (date de la première enquête annuelle de recensement) à 2008,
- en NAF rév. 2 pour les données collectées à partir de 2009.

Pour chaque enquête annuelle de recensement (EAR) de 2004 à 2008, une opération de recodage de l'activité principale de l'établissement employeur en NAF rév. 2 a toutefois été menée rétrospectivement afin de pouvoir diffuser les résultats du recensement 2007 (EAR 2005 à 2009) en NAF rév. 2.

2 Pour plus de détails sur le processus, se reporter au descriptif des « [Traitements des données du recensement de la population](#) » sur insee.fr, qui comporte une fiche sur la [codification automatique par mise en concordance automatique \(MCA\)](#) et une sur la [codification de l'établissement de travail et l'activité économique](#).

3 Pour plus de détails sur le processus, se reporter au descriptif des « [Traitements des données du recensement de la population](#) » sur insee.fr, qui comporte une fiche sur la [reprise manuelle des non codés automatiquement](#).

4 Pour en savoir plus, se reporter à la fiche thématique sur « [Les exploitations principale et complémentaire](#) »

5 Pour en savoir plus, se reporter à la fiche thématique sur « [La précision des résultats du recensement](#) »

Le procédé de recodification du secteur d'activité des actifs occupés en NAF rév. 2 a été le suivant :

- Cas où le secteur d'activité de l'ancienne nomenclature correspond à un seul secteur d'activité dans la nouvelle nomenclature⁶ : le transcodage d'une nomenclature à l'autre est alors direct (54 % des cas) ;
- Cas où le transcodage direct d'une nomenclature à l'autre n'est pas possible (à un secteur d'activité de l'ancienne nomenclature correspondent plusieurs secteurs d'activité de la nouvelle nomenclature⁷) :
 - si le numéro Siret de l'établissement employeur est connu : le transcodage est alors réalisé à l'aide du répertoire SIRENE de janvier 2008 codé dans les deux nomenclatures (31 % des cas) ;
 - si le numéro Siret de l'établissement employeur n'est pas connu : le transcodage est réalisé à partir d'une table de passage probabiliste (15 % des cas).

Dans **les résultats du recensement 2006**, construits à partir des cinq EAR 2004 à 2008 et diffusés en 2009, le secteur d'activité a été initialement codé et diffusé en **NAF rév. 1**. Désormais, les tableaux de résultats du recensement 2006 faisant appel au secteur d'activité sont diffusés en NAF rév. 2, mais ils ne portent que sur des regroupements de secteurs d'activité (en 5, 17 ou 38 postes par exemple). Le fichier détail « *Individus localisés à la région* » continue lui d'être diffusé en NAF rév. 1 car il comporte le niveau le plus détaillé de la nomenclature (l'imputation de 15 % des données pour coder en NAF rév. 2 ne rendrait pas les résultats suffisamment robustes à ce niveau de détail)⁸.

À partir du recensement 2007, le secteur d'activité a été directement diffusé en **NAF rév. 2**. Les résultats en NAF rév. 2 sont d'autant moins fragiles qu'ils intègrent des données codées initialement en NAF rév. 2. Les résultats du recensement 2007, qui s'appuient sur quatre enquêtes codées initialement en NAF rév. 1 (EAR 2005 à 2008) et sur une enquête directement codée en NAF rév. 2 (EAR 2009) sont plus fragiles que ceux du recensement 2008 (3 enquêtes codées initialement en NAF rév. 1, 2 directement en NAF rév. 2), eux-mêmes plus fragiles que ceux du recensement 2009 (2 enquêtes codées initialement en NAF rév. 1, 3 directement en NAF rév. 2), etc.

Les résultats statistiques du recensement 2011 (EAR 2009 à 2013), diffusés en 2014, ont été les premiers à reposer sur des secteurs d'activité tous initialement codés en NAF rév. 2. Ils le sont tous depuis. Plus robustes, ils sont à privilégier pour une analyse au niveau le plus détaillé de la nomenclature.

2.2.2 Les recodifications de la NAF (1993) en NAF rév. 2 (2008) du recensement de la population de 1999

Au recensement général de la population de 1999, le secteur d'activité économique a été initialement codé selon la NAF d'origine (NAF de 1993).

Pour observer de manière un minimum opérante les évolutions sectorielles de l'emploi depuis 1999, les secteurs d'activité du recensement de 1999 ont également été recodés en NAF rév. 2.

Pour assurer cette codification, la table de correspondance utilisée pour recoder les EAR 2004 à 2008 de NAF rév. 1 en NAF rév. 2 a été mobilisée et complétée pour s'adapter à la nomenclature d'activités en cours lors du recensement de 1999 (la NAF de 1993, modifiée en 2003 de façon assez mineure par la NAF rév. 1).

⁶ Les tables de correspondance d'une nomenclature à l'autre sont disponibles sur insee.fr

⁷ Les tables de correspondance d'une nomenclature à l'autre sont disponibles sur insee.fr

⁸ Des produits sur mesure payants portant sur des niveaux d'agrégation de la NAF rév. 2 plus détaillés que 38 postes peuvent cependant être commandés.

La recodification a été réalisée de la manière suivante :

- Cas où le secteur d'activité de la NAF 1993 correspond à un seul secteur d'activité dans la NAF rév. 2 : le transcodage d'une nomenclature à l'autre est alors direct (50 % des cas).
- Cas où le transcodage direct d'une nomenclature à l'autre n'est pas possible (à un secteur d'activité de la NAF 1993 correspondent plusieurs secteurs d'activité de la NAF rév. 2) : pour cette autre moitié des cas, le transcodage est réalisé à partir d'une table de passage probabiliste (si par exemple 80 % des emplois d'un secteur X en NAF 1993 se retrouvent en secteur A1 en NAF rév. 2 et 20 % en secteur A2, un tirage aléatoire affectera au code X initial le code A1 avec une probabilité de 0,8 et le code A2 avec une probabilité de 0,2). Ce tirage aléatoire automatique est contrôlé par des indicateurs de degré d'imputation qui permettent de juger ainsi de la fiabilité de l'opération. Les cas les plus fragiles dans des zones de plus de 5 000 emplois ont fait l'objet de recodifications manuelles, en repérant les plus grands employeurs de la zone. Pour leur assurer une meilleure robustesse, les imputations n'ont pas été opérées au niveau le plus détaillé de la NAF rév. 2, mais avec le niveau d'agrégation en 129 postes de la NAF rév. 2.

Cette recodification permet d'afficher sur insee.fr, pour toute zone comptant 2 000 habitants ou plus, des tableaux comparant la répartition sectorielle des emplois en 5 postes très agrégés en 1999 et en 2006 (idem pour 2007, 2008, 2009, 2010).

Exemple pour la France (2006 / 1999) :

EMP T8 - Emplois selon le secteur d'activité

	2006				1999	
	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %	Nombre	%
Ensemble	25 797 065	100,0	46,7	89,0	23 258 197	100,0
<i>Agriculture</i>	826 921	3,2	30,6	34,8	936 008	4,0
<i>Industrie</i>	3 877 338	15,0	28,9	94,2	4 126 015	17,7
<i>Construction</i>	1 707 445	6,6	10,0	80,4	1 383 572	5,9
<i>Commerce, transports, services divers</i>	11 554 590	44,8	46,5	88,3	9 997 947	43,0
<i>Administration publique, enseignement, santé, action sociale</i>	7 830 770	30,4	65,6	95,2	6 814 655	29,3

Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations complémentaires lieu de travail.

Des produits sur mesure payants portant au mieux sur le niveau d'agrégation en 129 postes peuvent également être commandés.

Les comparaisons avec les résultats du recensement de 1999 demeurent cependant sujettes à vigilance, en raison de l'élargissement du concept d'activité introduit lors de la mise en place des enquêtes annuelles de recensement en 2004⁹.

⁹ Pour en savoir plus, se reporter à la fiche thématique « *Activité – emploi – chômage* »

2.2.3 Les comparaisons de résultats issus de nomenclatures différentes

En l'absence de recodifications, les comparaisons d'effectifs issus de nomenclatures différentes sont extrêmement délicates à manier à un niveau détaillé.

Même à un niveau très agrégé (en quatre secteurs par exemple : Agriculture / Industrie / Construction / Tertiaire), les libellés de secteur génériques peuvent encore ne pas recouvrir parfaitement les mêmes activités entre deux révisions de nomenclature.

Les exemples du recensement de la population 2006 et du recensement général de la population de 1999, qui ont bénéficié d'un double codage du secteur d'activité, permettent d'évaluer ces écarts.

Dans les deux cas, l'utilisation de la NAF d'origine, de la NAF rév.1 ou de la NAF rév.2 ne génère, à un niveau très agrégé, que des différences marginales : que l'information soit directement issue de la codification en NAF ou en NAF rév. 1 ou de la recodification en NAF rév. 2, 99 % des emplois exercés en France sont classés dans le même grand secteur d'activité.

Au recensement 2006, la recodification en NAF rév. 2 aboutit toutefois à réduire les effectifs dans l'agriculture d'environ 80 000, et d'environ 44 000 dans l'industrie, au profit du secteur de la construction (+ 46 000) du secteur tertiaire (+ 78 000).

Emplois en France par secteur d'activité au recensement de la population 2006

Codification d'origine en NAF rév. 1	Recodification en NAF rév. 2				Total
	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	
Agriculture	826 581	2 804		77 235	906 621
Industrie	20	3 775 384	16 274	129 513	3 921 192
Construction		1 835	1 657 973	1 850	1 661 657
Tertiaire	320	97 315	33 198	19 176 762	19 307 595
Total	826 921	3 877 339	1 707 445	19 385 360	25 797 065

Source : Insee, RP 2006, exploitation complémentaire, emplois au lieu de travail

Au recensement de 1999, la recodification en NAF rév. 2 produit des effets similaires (- 40 000 dans l'agriculture, - 61 000 dans l'industrie, + 30 000 dans la construction, + 71 000 dans le tertiaire).

Emplois en France par secteur d'activité au recensement général de la population de 1999

Codification d'origine en NAF	Recodification en NAF rév. 2				Total
	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	
Agriculture	935 718	3 014		36 846	975 578
Industrie		4 065 927	5 788	115 167	4 186 882
Construction		1 188	1 351 717	1 139	1 354 044
Tertiaire	290	55 886	26 067	16 659 450	16 741 693
Total	936 008	4 126 015	1 383 572	16 812 602	23 258 197

Source : Insee, RP 1999, exploitation complémentaire, emplois au lieu de travail

Dans les deux cas, ces effets du changement de nomenclature sont explicables par des transferts d'activités d'un secteur agrégé à l'autre, dont voici les cas les plus importants en termes d'effectifs :

- la « Réalisation et entretien de plantations ornementales » (01.4B) de la NAF rév. 1 et les « Services à l'agriculture, travaux à façon » deviennent les « **Services d'aménagement paysager** » (81.30Z) dans la NAF rév. 2 et **basculent** de ce fait **de l'agriculture au secteur tertiaire**
- **l'édition** (secteurs 22.1x de la NAF et NAF rév. 1) **est reclassée de l'industrie vers** la nouvelle section « Information et communication » de la NAF rév. 2, agrégée avec **le secteur tertiaire**.

- **Inversement, « l’assainissement, voirie et gestion des déchets »** (secteurs 90.0x de la NAF et NAF rév. 1) **bascule du tertiaire à l’industrie** dans la NAF rév. 2 (« Collecte et traitement des eaux usées, traitement des déchets et dépollution »)
- **Quant à la construction, elle comprend désormais les activités de promotion immobilière, qui relevaient du secteur tertiaire** dans la NAF et la NAF rév. 1.